

OBSERVER LES INÉGALITÉS TERRITORIALES

Lundi 20 juin 2022 - Paris

Lieu : dans les locaux de Futuribles, 47 rue de Babylone, Paris 7^e

Horaires : de 9 h 15 à 12 h 45 et de 14 h à 17 h 30. Accueil à partir de 9 h.

Durée : 1 journée de 7 heures de formation

Présentation de la formation

De Neuilly-sur-Seine à Roubaix, des Yvelines à La Réunion, des écarts considérables séparent les territoires. Encore faut-il bien les mesurer et savoir les analyser. L'Observatoire des inégalités propose une formation sur la question des inégalités territoriales, qui vous permet d'établir et de comprendre les principaux indicateurs pour votre territoire, voire de poser les premières bases d'un observatoire local.

Objectifs pédagogiques

- Identifier et comprendre les principaux indicateurs d'inégalités au niveau local;
- Appréhender l'état des inégalités en France et leur dimension territoriale ;
- Repérer les sources de données disponibles ;
- Prendre en main des outils d'observation sociale, pour mesurer et analyser la situation de son territoire, par exemple dans la perspective de la création d'un observatoire local..

Programme et contenus

1- Construire le cadre : les concepts de l'observation territoriale

Les instruments de mesure des inégalités à l'échelle locale se développent. Encore faut-il savoir comment s'y prendre. Quels sont les outils ? Quelles sont leurs limites ? Comment donner du sens aux données ?

2- Le panorama des inégalités territoriales

Un état des lieux en croisant les thèmes (revenus, pauvreté, emploi...) et les échelons territoriaux, de la région au quartier. Quelle est la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville ? Où vivent les pauvres et les riches en France ? Quels sont les territoires les plus inégalitaires ?

3- Poser les premières bases de votre observatoire des inégalités territoriales

Une mise en pratique par le maniement de données locales pour établir les principaux indicateurs d'inégalités d'un territoire et les analyser. Quelles sont les sources ? Comment en tirer un premier tableau de bord pour votre territoire ? Comment l'analyser ?

L'Observatoire des inégalités se garde la possibilité de modifier l'un des modules ou d'intervenir l'ordre des interventions.

Intervenants

- **Anne Brunner**, directrice d'études à l'Observatoire des inégalités. Elle co-dirige les publications de l'Observatoire des inégalités, notamment le *Rapport sur les inégalités en France* et l'édition 2020-2021 du *Rapport sur la pauvreté en France*.
- **Louis Maurin**, directeur de l'Observatoire des inégalités. Il dirige les publications de l'Observatoire des inégalités, notamment l'édition bisannuelle du *Rapport sur les inégalités en France* et celle du *Rapport sur la pauvreté en France*. Il est par ailleurs l'auteur de *Encore plus !*, éd. Plon (2021). Public visé et prérequis

Public et prérequis

Cette formation s'adresse à un public de professionnels à un public de professionnels varié. Elle ne nécessite pas de prérequis spécifiques en matière de statistique. Les connaissances de base de la manipulation d'Excel sont nécessaires. Chaque stagiaire devra se munir impérativement d'un ordinateur portable équipé d'un tableur et d'une connexion wifi.

Le nombre de stagiaires est volontairement limité à 16 personnes, afin de garantir la qualité des interactions entre les stagiaires et les formateurs.

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques ;
- Apports méthodologiques sur les indicateurs de mesure des inégalités ;
- Échange d'expériences et questions-réponses ;
- Exercices pratiques de traitement et analyse de données.

Moyens pédagogiques

Diaporamas.

Pochette pédagogique remise à chaque stagiaire, comprenant le *Rapport sur les inégalités en France, édition 2021* publié par l'Observatoire des inégalités, ainsi qu'un document thématique fournissant des références bibliographiques spécialisées sur le sujet de la formation.

Évaluation et sanction de la formation

La satisfaction des stagiaires et l'atteinte des objectifs pédagogiques sont évalués lors du bilan de la formation. La formation est sanctionnée par une attestation individuelle de formation.